

Appel à manifestation d'intérêt en vue de participer à la définition des composantes de « l'Usine de recherche et d'innovations » du

CAMPUS RÉGION DU NUMÉRIQUE

Le projet de **Campus Région du numérique** tire son origine de la volonté pour la Région Auvergne-Rhône-Alpes d'agir concrètement dans l'accompagnement de la transition numérique des entreprises de son territoire.

Dès la rentrée universitaire 2017, la Région a lancé ce Campus dont la vocation est de permettre de relever trois principaux défis :

1. Lutter contre la pénurie de compétences numériques et connexes qui constituent aujourd'hui des freins au développement des entreprises ;
2. Accélérer la transformation digitale des PME/PMI sur leurs activités de cœur de métier ;
3. Dynamiser la compétitivité des chaînes de valeur industrielles et numériques de l'industrie régionale en accélérant l'innovation et le transfert technologique à destination des TPE et des PME.

Le Campus est l'un des outils qui doit permettre à Auvergne-Rhône-Alpes de devenir à l'horizon 2021 la **1^{ère} Région Digitale de France**.

Pour ce faire, une Feuille de route stratégique du numérique 2017-2021 a été approuvée par le Conseil régional le 9 février 2017 ; elle trace les ambitions de la Région sur la durée du mandat dans le domaine du digital, non seulement pour dynamiser une filière d'avenir mais aussi pour créer les conditions favorables au développement pérenne de toutes les entreprises, quels que soient leur secteur d'activité, leur filière et leur taille, via le levier de la performance numérique et du développement des infrastructures.

Le projet phare du Campus Région s'inscrit dans ce cadre au titre de l'Ambition n°2 de cette feuille de route, à savoir « Une Région créatrice d'emplois ».

Compte tenu de sa transversalité, le projet figure également dans les schémas stratégiques sectoriels de la Région, à l'instar du SRDEII – Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation, et du SRESRI – Schéma Régional d'Enseignement Supérieur, de Recherche et d'Innovation.

I. Présentation du Campus

Pour relever ces défis, le Campus est organisé autour de trois composantes principales : un **Campus de formations**, qui a pour objectif de développer les formations au numérique sur la région, un **Guichet pour la transformation digitale des entreprises**, afin d'accélérer ces nécessaires transformations et accompagner le plan massif dévoilé par la Région en mars 2018, et une **Usine de recherche et d'innovations**, « hub » composé de laboratoires, de plateformes technologiques mutualisées et de services associés, ayant pour objectif d'accroître la compétitivité des entreprises via les outils numériques et le transfert de technologies.

Première région industrielle de France, la région Auvergne-Rhône-Alpes est aussi l'une des premières régions européennes en matière d'innovation. Elle porte comme ambition de devenir l'une des régions leaders dans le monde pour le déploiement des technologies, des produits, des services et des modèles économiques de « l'industrie du futur ». Cet enjeu s'inscrit dans la dynamique de la **French Fab**, en lien avec bpifrance, et se concrétise dans les actions, dispositifs, financements proposés par la Région et ses satellites au titre du développement économique et de l'emploi. Cet enjeu se concrétise également via le soutien de la Région à des initiatives locales au titre des DIH (Digital Innovation Hubs).

Le Campus Région se conçoit alors comme une **plateforme (1)** et un **écosystème (2)** : 1. un catalyseur d'innovations en matière de formation autour du numérique, et 2. l'agrégation, au profit des entreprises, de services indispensables à l'emploi, à la croissance et donc à la réflexion sur les modèles d'affaires induits par le numérique : aide à la transition numérique, plateaux techniques mutualisés, ateliers de prototypage...

La définition du Campus, son phasage dans le temps, ses acteurs, ses perspectives, son plan de développement, ont fait l'objet d'un travail conséquent de structuration dès le début de l'année 2016.

Son déploiement s'organise en trois phases permettant un passage à l'échelle à l'horizon 2025 : un site temporaire dès la rentrée universitaire 2017 sur le bâtiment King Charles à une encablure de l'Hôtel de Région, une installation sur le site cible de Charbonnières-les-Bains, siège de l'ancien hôtel de l'ex-Région Rhône-Alpes, à l'horizon de la rentrée universitaire 2020 sur un total de 10 000 m², et enfin le déploiement de nouveaux immeubles et projets de 2020 à 2025 pour atteindre près de 50.000 m² et 5.000 apprenants à cet horizon.

II. Objectifs et caractéristiques de l'AMI

Le présent appel à manifestation d'intérêt (AMI) a pour objectif d'identifier les acteurs, leurs projets et/ou les initiatives existantes ou à venir pouvant participer à la définition opérationnelle, à la mise en œuvre, puis au développement du Campus dans ses différentes composantes, et notamment de Campus de formations et de son usine de recherche et d'innovations.

La mise en œuvre de cette usine est prévue dans le cadre du programme dit « Charbo2020 », sachant que des éléments de préfiguration pourront être installés sur le site temporaire du Campus de Lyon-Confluence dès l'année 2019. Puis, dans un calendrier prévu pour se dérouler jusqu'en 2025, les parties prenantes s'entendront pour former l'ambition de développer un Campus de dimension internationale avec de nouvelles formations et le développement de nouvelles composantes à l'usine de recherche et d'innovations.

Il s'agit dans le cadre de cet AMI de recenser les marques d'intérêt et les déclarations d'intention d'entreprises, opérateurs, acteurs académiques et de la formation, structures intervenant dans les domaines du Campus. Puis d'identifier des projets collaboratifs menés ou prévus par des consortiums d'acteurs associant industriels et utilisateurs finaux, fournisseurs de technologies et de services, PME et startups, acteurs du monde universitaire et de la recherche, et répondant aux objectifs posés par la Région :

- Orientation des activités au service de la formation initiale et tout au long de la vie, l'emploi et du développement économique,
- Positionnement sur le champ de l'industrie du futur et du numérique,
- Capacité à accompagner les TPE et les PME dans leur transformation digitale via notamment des outils de transfert de technologies,
- Capacité à constituer un « hub » d'innovations et à générer de réelles avancées en dynamique dans la région,
- Capacité à développer un modèle économique pérenne.

A la suite de cet AMI, et sur la base des orientations remontées des entreprises, structures, acteurs académiques, pôles de compétitivité, clusters, RTO¹ et Consortiums ayant répondu, des appels à projets ouverts (AAP) seront passés par la Région pour approfondir les manifestations d'intérêt et retenir sur la base de critères d'éligibilité économique et fonctionnelle le ou les projets qui seront implémentés sur la composante « usine » du site du Campus, ou en complémentarité de celle-ci notamment au regard de la formation (formation initiale, formation continue, alternance et apprentissage).

¹ *Research & Technology Organizations.*

Le présent AMI souhaite identifier à la fois des Groupements (constitués ou à constituer) développant des projets ayant une maturité forte et en capacité de répondre à l'AAP, mais aussi des projets dont la maturité est moindre mais qui pourront répondre aux autres AAP que la Région entend passer dans le temps.

En première analyse et sans que cette liste soit exhaustive ou finie, le tableau suivant indique les formations envisagées sur le Campus et les thèmes souhaités de l'usine. L'articulation entre ces deux approches est en effet un point structurant du projet.

| Campus de formation | Usine d'innovations |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> - Code et développement - Cybersécurité - Intelligence artificielle - Cloud, réseaux, infrastructures - Gestion de projet - Marketing digital - Business et transformation digitale - Design industriel et expérience utilisateur - Impacts du numérique sur les métiers et les compétences - Règlementation et éthique | <ul style="list-style-type: none"> - Fabrication additive, technologies industrielles pour la relocalisation et la personnalisation de la production - Usine de données : collecte, analyse, modélisation et exploitation des données métiers + cybersécurité et intelligence artificielle - Usine connectée (industries manufacturières et industries de procédés) - Modes de production flexibles, agiles, frugaux - Machines auto apprenantes et auto adaptatives - Robotique et cobotique - Usages et expérience client - Robotisation des services - Conception innovante - Transformation et facteur humain |

L'usine de recherche et d'innovations est envisagée pour disposer de « laboratoires » pour la recherche appliquée, d'ateliers pour le prototypage d'innovations et la production en petites séries, et aura pour objectif de permettre à ses utilisateurs de concevoir, industrialiser et vendre des services et produits intégrant de nouveaux modèles économiques et d'usage, en assurant tout ou partie du financement du fonctionnement de la structure.

Le campus de formation a pour cible une population de 2.000 apprenants en 2020 et de 5.000 à l'horizon 2025. Pour mémoire, les écoles logées sur le site temporaire du Campus cumulent cette année universitaire plus de 800 inscrits. L'AMI est alors l'occasion pour les acteurs académiques de présenter des projets de formation sur le site, en lien avec les composantes évoquées ci-dessus.

1. Les candidats éligibles

Sont éligibles toutes les structures ou entités répondant aux fondamentaux du projet Campus, installées ou représentées sur la Région, et qui satisfont aux critères présentés ci-après.

Les candidatures à l'AMI sont portées par des personnes morales sous juridiction fiscale française. Si elles sont européennes ou internationales, elles disposent alors d'une entité juridique française.

Les candidats, porteurs de propositions pour le Campus, peuvent se présenter individuellement ou sous la forme préférentielle de Consortiums d'acteurs réunissant industriels, fournisseurs de technologies et de services, PME et ETI, startups, établissements d'enseignement supérieur et de recherche, laboratoires, RTO, pôles. Les Consortiums n'ont pas obligation d'être constitués à la date du dépôt de la réponse au présent AMI, mais sont alors présentés par un chef de file.

Les projets doivent répondre aux critères définis ci-après et présenter des impacts significatifs en termes d'innovation et de services pour accompagner la transformation digitale des entreprises, favoriser l'emploi, et accroître le développement économique de la région.

2. Les attendus et les critères de l'AMI

Les productions attendues dans le cadre de cet AMI sont notamment les suivantes :

- Déterminer les contours de l'usine de recherche et d'innovations et les conditions de son succès ;
- Identifier ses composantes et les apports des différentes parties prenantes ;
- Formaliser l'offre de service, ses segments de clientèle, son modèle économique (CAPEX/OPEX, flux, type de revenus), les modes de fonctionnement courant et en déduire la gouvernance et la structure juridique la plus adaptée à son opération ;
- Insérer l'usine dans un projet immobilier de grande envergure lié à la rénovation du site de 11 ha de Charbonnières.
- Décrire les contenus de formations qui seraient dispensés sur le Campus et le lien, le cas échéant, avec l'usine recherche et d'innovations.

Les critères d'éligibilité sont alors les suivants :

Critère n°1 : les propositions s'inscrivent ou s'insèrent dans une démarche visant à installer des équipements physiques et/ou digitaux sur le site de Charbonnières-les-Bains autour des thématiques clés de l'industrie du futur, ainsi que des formations afférentes.

Critère n°2 : les propositions doivent intégrer un modèle économique soutenable et pérenne sans apport de fonds publics sur l'exploitation courante. Les objectifs de croissance économique, de mutualisation des équipements, de collaboration, de soutenabilité des modèles économiques, de maîtrise des finances publiques, de pérennité des options stratégiques, constituent des éléments intangibles de la démarche.

Les fonds publics ne pourront être mobilisés qu'en phase d'amorçage (via principalement la mise à disposition des bâtiments équipés) ou pour les investissements (via les AAP).

Au stade de l'AMI, la Région souhaite identifier les masses financières en jeu et les modalités de gouvernance proposées. Si la maturité du projet ne le permet pas, les candidats sont néanmoins invités à concourir dans la perspective des AAP dont la première vague est attendue début 2019.

L'assiette prévisionnelle par projet est comprise entre 1 et 10 M€ sur 5 ans, avec un taux d'intervention maximum de 50 %. Ces éléments seront précisés dans la phase d'AAP.

Critère n°3 : les composantes suivantes devront, en tout ou parties, être mises en œuvre dans la proposition :

- Démonstration de technologies orientées industrie du futur, de manière permanente ou dans l'organisation d'évènements ciblés ;
- Accompagnement au transfert de ces technologies vers les TPE et PME ;
- Formation des collaborateurs, partenaires et clients, en lien avec la partie formation du Campus ;
- Optimisation de procédés industriels dans le cadre de cas d'usage apportés par les partenaires et/ou des clients de l'usine ;
- Développement de projets de recherche collaboratifs au Consortium, en lien avec l'accès à des financements régionaux, nationaux et européens.

Les thématiques clés sont exprimées dans l'AMI mais ne sont pas exclusives. Les Consortiums peuvent proposer des thématiques nouvelles dans leurs propositions de valeur.

Critère n°4 : les consortiums sont invités à exprimer des propositions pour les trois étapes du projet :

- 2019 : installation de POC ou d'équipements en test ou préfiguration, avec les équipes associées, sur 300 m² disponibles à cet effet au sein du Campus sur son site temporaire de Lyon-Confluence.
- 2020 : installation dans les bâtiments du Campus à Charbonnières ; des propositions d'ordre programmatique (quels espaces, quels usages, quelles fonctions, quelles interfaces...) sont attendues ainsi qu'une estimation des volumes de m² nécessaires, sur un disponible de 3.000 m².

- 2022/2025 : planification du déploiement et de la croissance des moyens et des espaces requis (sur un disponible de 20.000 m²), avec identification de la structure cible à 2025 (modèle, clientèle, cœur technologique, prestations etc.).

3. Les engagements des Consortiums dans le cadre du présent AMI

La réponse à l'AMI ne constitue pas un droit d'accès privilégié aux AAP. Son objectif est d'orienter le cadre des AAP à suivre dans une optique de co-construction. En revanche, les candidats retenus dans l'AMI s'engagent à préparer la phase d'AAP qui suivra.

III. Modalités de réponse et calendrier

Les candidatures sont formalisées dans un mémoire technique qui doit notamment mettre en évidence, sans que cet ordre soit obligatoire :

- La compréhension du cadre général du Campus Région et de la logique de ses trois piliers ;
- La vision apportée par le Consortium dans ce cadre, et la valeur ajoutée qu'il souhaite apporter via son projet ;
- Les objectifs recherchés et les impacts attendus ;
- Sa proposition de valeur et la méthode poursuivie afin d'atteindre les objectifs qu'il s'est fixés ;
- Les engagements clés qu'il veut prendre à l'égard de la Région et de l'écosystème ;
- Sa réponse aux critères posés par l'AMI figurant ci-avant.

Ce mémoire technique doit être précis, clair, documenté, rédigé en langue française et ne pas dépasser 5 pages standards, hors annexes éventuelles, pour un document de 10 pages maximum annexes comprises. Il sera accompagné d'un 'executive summary' sur 1 page, en format « direction générale ».

Les candidatures seront reçues, en format dématérialisé, jusqu'au 19 novembre 2018, 17h00, sur l'adresse suivante : campus.region@auvergnerhonealpes.fr.

Les questions relatives à la démarche sont à poser sur la même adresse, jusqu'au 14 novembre 2018.